



Fiche de présentation

Création du Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre (PTGC) au 1^{er} septembre 2016

1- Eléments de contexte

Jusqu'en 2002, la mission cadastrale dans toutes ses composantes (fiscale, foncière, topographique et documentaire) était exercée au plan national exclusivement dans les 311 centres des impôts fonciers.

Le transfert dans les centres des impôts de la gestion des locaux d'habitation a été expérimentée en 2003 et 2004 sur 16 sites.

Suite à cette expérimentation, la généralisation du rapprochement CDI-CDIF a été décidée lors du comité technique paritaire ministériel du 7 juillet 2005.

Parallèlement au transfert de la gestion des locaux d'habitation, les autres missions cadastrales étaient regroupées au sein de pôles départementaux spécialisés :

- le pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP), chargé de la gestion et de l'évaluation des locaux commerciaux et industriels ;
- le pôle de topographie et de gestion cadastrale (PTGC), chargé de la gestion de la documentation cadastrale, des voies et des travaux topographiques.

La fusion DGI-DGCP a entraîné la suspension du rapprochement CDI-CDIF, la priorité étant donnée à la création des SIP.

Il en résulte actuellement une organisation hétérogène sur le territoire. Ainsi, on observait en 2014 :

- 26 directions ayant achevé le processus de rapprochement ;
- 10 directions n'ayant opéré aucun rapprochement ;
- 64 directions ayant réalisé un rapprochement partiel (cas de l'Indre-et-Loire avec le site de Loches) ;
- 46 PELP rattachés soit à un SIE, soit à un CDIF ;
- 44 PTGC.

Les constatations et les observations formulées par un groupe de travail national constitué en 2013 ont donné lieu à de nouvelles orientations tant pour les rapprochements SIP-CDIF que pour la généralisation des PELP et des PTGC, ces derniers pouvant être mis en place sans que l'ensemble des rapprochements SIP-CDIF ait été nécessairement réalisé au sein des départements.

Dans ce contexte, la DDFiP d'Indre-et-Loire souhaite créer, au 1er septembre 2016, un PTGC départemental.

2- Missions du pôle

Les missions du PTGC ont été détaillées dans la note référencée CDO7-007216 du bureau GF-3A du 4 octobre 2007. Elles sont reprises dans la fiche n°2-3 de la BAO SIP-CDIF du 27 mai 2014 de manière plus succincte mais en évoquant les incidences avec les missions fiscales assurées par les cellules foncières et le PELP.

Les missions du pôle se répartissent entre les missions documentaires et les missions techniques.

➤ Missions documentaires :

Le service d'accueil du PTGC prend en charge toutes les demandes des usagers professionnels (notaires, géomètres experts, agents immobiliers,...). Il assure également l'accueil spécialisé des particuliers pour l'examen des questions foncières et topographiques. Il délivre en outre la documentation littéraire et topographique.

Le PTGC traite les demandes de renseignement et les réclamations relatives au plan.

➤ Missions techniques :

Elles recouvrent :

- la mise à jour du plan cadastral qui constitue le cœur de métier du PTGC ;
- les remaniements aboutissant à une nouvelle documentation cadastrale ;
- les aménagements fonciers (remembrements) ;
- les autres travaux techniques.

3- Organisation du pôle

Le PTGC est une structure intégrée au CDIF de Tours et placée sous l'autorité du cadre A+, responsable du CDIF en charge également du PELP.

Il sera composé de 13 agents :

- 1 cadre A adjoint ;
- 9 agents B, géomètres (6 en résidence à Tours, 2 à Loches et 1 à Chinon) ;
- 3 agents C en résidence à Tours pour la cellule dessin.

Les géomètres actuellement en poste à Loches et Chinon conservent leur affectation géographique.

Il est à noter que la création du PTGC n'emporte pas le transfert des missions foncières des locaux d'habitation vers les SIP.

4- Règles de gestion

Cf fiche de présentation en annexe